



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

0041

UPOV

C/XI/3

ORIGINAL: français

DATE: 9 juillet 1977

# UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

**Onzième session ordinaire  
Genève, 6 au 9 décembre 1977**

RAPPORT FINANCIER

DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL

POUR L'EXERCICE 1976

(Huitième année)

### RESUME

Ce document, présenté conformément à l'article 23(2) de la Convention de l'UPOV, contient les résultats de l'exercice 1976, des informations relatives aux finances dudit exercice ainsi que la lettre du Département politique fédéral et le rapport du Contrôle fédéral des finances concernant la vérification des comptes 1976 établi conformément à l'article 24 de la Convention.

1. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est le suivant :

	<u>1976</u> <u>francs*</u>	<u>1975</u> <u>francs*</u>
Dépenses	825 320.23	776 775.04
Recettes	784 259.75	689 964.80
Excédent des dépenses sur les recettes	<u>41 060.48</u>	<u>86 810.24</u>
	=====	=====

Conformément à l'article 5.b) du Règlement financier de l'UPOV, ce dépassement a été porté au débit du Fonds de réserve.

2. Recettes

	<u>1976</u> <u>francs</u>	<u>1975</u> <u>francs</u>
Contributions obligatoires	774 000.--	670 000.--
Intérêts de banque	7 373.90	13 113.25
Recettes diverses	2 885.85	6 851.55
	<u>784 259.75</u>	<u>689 964.80</u>
	=====	=====

Il n'y avait aucun arriéré de contribution à la fin de l'exercice 1976\*\*. Les taux d'intérêts servis par la Société de Banque Suisse au cours de l'exercice ont été de 0,5% pour le compte courant, de 4%, 4,5% et 5% pour le compte de placement.

3. Dépenses

	<u>1976</u> <u>francs</u>	<u>1975</u> <u>francs</u>
<b>3.1 <u>Dépenses propres</u></b>		
Personnel	438 660.75	379 741.05
Missions	13 294.80	17 336.80
Voyages de tiers	1 263.40	20 698.25
Conférences	43 737.20	59 693.60
Contrats	979.20	1 024.30
Impressions	3 521.--	21 744.95
Loyer	24 796.20	22 825.--
Equipement et matériel	2 943.35	1 981.95
Bibliothèque	128.50	242.60
Divers	319.92	741.26
<b>3.2 <u>Dépenses communes</u></b>		
Services OMPI	295 675.91	250 745.28
	<u>825 320.23</u>	<u>776 775.04</u>
	=====	=====

\* Dans ce Rapport, le mot "francs" signifie des francs suisses.

\*\* Les contributions relatives à l'année 1976 ont été reçues par le Secrétariat aux dates suivantes : Allemagne (Rép. féd. d'), le 13 mai 1976; Danemark, le 22 avril 1976; France, le 8 juillet 1976; Pays-Bas, le 6 février 1976; Royaume-Uni, le 1er décembre 1976; Suède, le 23 décembre 1975.

Les contributions relatives à l'année 1977 reçues à la date du présent document sont les suivantes : Allemagne (Rép. féd. d'), le 27 janvier 1977; Belgique, le 8 mars 1977; Danemark, le 26 avril 1977; France, le 4 avril 1977; Royaume-Uni, le 25 avril 1977; Suède, le 30 décembre 1976.

## ANNEXE, A

0043

## ANNEXE A.1

Bilan au 31 décembre 1976ACTIF

LIQUIDITES	Société de Banque Suisse		
	- compte courant		154 000.30
	- compte à terme		
	fonds de roulement		150 000.--
DEBITEURS	Débiteurs divers		13 550.85
			<u>317 551.15</u>
			=====

PASSIF

CREANCIERS	OMPI		85 790.06
TRANSITOIRE	Suède, contribution 1977		63 929.--
FONDS DE RESERVE			
	Report du 31 décembre 1975	58 892.57	
	Résultat 1976 (excédent de dépenses)	(41 060.48)	17 832.09
FONDS DE ROULEMENT			
	Allemagne (Rép. féd. d')	41 667.--	
	Danemark	8 333.--	
	France	41 667.--	
	Pays-Bas	8 333.--	
	Royaume-Uni	41 667.--	
	Suède	8 333.--	150 000.--
			<u>317 551.15</u>
			=====

ANNEXE A.2Comptes et résultat de l'exercice 1976

<u>RECETTES</u>	Contributions	774 000.--	
	Intérêts de banque	7 373.90	
	Services OMPI	<u>2 885.85</u>	784 259.75
<u>DEPENSES</u>	Personnel	438 660.75	
	Missions	13 294.80	
	Voyages de tiers	1 263.40	
	Conférences	43 737.20	
	Contrats	979.20	
	Impressions	3 521.--	
	Loyer	24 796.20	
	Equipement et matériel	2 943.35	
	Bibliothèque	128.50	
	Divers	319.92	
	Services OMPI	<u>295 675.91</u>	825 320.23
<u>RESULTAT</u>	Excédent de dépenses		
	prélevé sur le Fonds de réserve		41 060.48
			=====

0044

4. Fonds de roulement

Conformément à l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. La participation des Etats était calculée conformément à la décision du Conseil prise lors de la session du mois de novembre 1972 (document UPOV/C/VI/6). Ces contributions sont parvenues à l'UPOV en 1972 et 1973. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 1976 (Annexe A.1 de ce document), ce fonds de roulement s'élève à 150 000 francs (versements de l'Allemagne (Rép. féd. d'), du Danemark, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède).

5. Base des contributions

Pour déterminer le montant de leur contribution annuelle, les Etats membres de l'Union sont, conformément à l'article 26(2) de la Convention, répartis en trois classes :

première classe : 5 unités  
deuxième classe : 3 unités  
troisième classe : 1 unité.

Chaque Etat membre contribue à raison du nombre d'unités de la classe à laquelle il appartient. Toutefois, aux termes de la Résolution adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 13 au 15 octobre 1971 (document UPOV/C/V/30(4)), le Danemark, les Pays-Bas et la Suède (rangés en troisième classe) ont augmenté volontairement leur contribution annuelle qui est calculée, dès et y compris l'exercice 1972, sur la base suivante :

Danemark : 1½ unités  
Pays-Bas : 2 unités  
Suède : 1½ unités.

En tenant compte que l'Allemagne (Rép. féd. d'), la France et le Royaume-Uni sont rangés dans la première classe qui représente 5 unités, le calcul des contributions de 1976 est basé sur les unités suivantes :

5 unités pour l'Allemagne (Rép. féd. d')  
5 unités pour la France  
5 unités pour le Royaume-Uni  
2 unités pour les Pays-Bas  
1½ unités pour le Danemark  
1½ unités pour la Suède.

Pour chaque période budgétaire, la valeur de l'unité de participation est obtenue en divisant le montant total des dépenses par le nombre total des unités (Annexe A.4 de ce document).

6. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - le bilan au 31 décembre 1976;
- A.2 - les comptes et le résultat de l'exercice 1976;
- A.3 - la comparaison du budget et des comptes de 1976 accompagnée d'une note explicative;
- A.4 - le calcul des contributions.

En outre, les annexes B concernent :

- B.1 - la lettre du Département politique fédéral;
- B.2 - le rapport des vérificateurs des comptes.

7. Le Conseil est invité, conformément à l'article 21.e) de la Convention, à examiner et approuver les comptes de l'exercice 1976.

[Les annexes suivent]

ANNEXE A.3

Comparaison du budget et des comptes de 1976

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>
<u>Dépenses propres</u>		
Personnel	433 000.--	438 660.75
Missions	27 000.--	13 294.80
Voyages de tiers	--.--	1 263.40
Conférences	43 000.--	43 737.20
Contrats	--.--	979.20
Impressions	4 000.--	3 521.--
Loyer	25 000.--	24 796.20
Equipement et matériel	6 000.--	2 943.35
Bibliothèque	2 000.--	128.50
Divers	<u>16 000.--</u>	<u>319.92</u>
Total des dépenses propres	556 000.--	529 644.32
 <u>Dépenses communes</u>		
Personnel	224 000.--	225 702.63
Contrats	5 000.--	312.93
Loyer	9 000.--	9 531.95
Entretien des bâtiments	10 000.--	9 624.93
Equipement et matériel	14 000.--	28 288.99
Bibliothèque	--.--	1 004.15
Ports	11 000.--	17 756.46
Téléphone	2 000.--	3 399.01
Divers	<u>1 000.--</u>	<u>54.86</u>
Total des dépenses communes	<u>276 000.--</u>	<u>295 675.91</u>
<u>Total de toutes les dépenses</u>	<u>832 000.--</u>	<u>825 320.23</u>
 <u>Recettes propres</u>		
Contributions	774 000.--	774 000.--
Divers	<u>16 000.--</u>	<u>7 373.90</u>
Total des recettes propres	790 000.--	781 373.90
 <u>Recettes communes</u>		
Total des recettes communes	<u>--.--</u>	<u>2 885.85</u>
<u>Total de toutes les recettes</u>	<u>790 000.--</u>	<u>784 259.75</u>

Note

Les dépenses réelles (825 000 francs) ont été inférieures à celles budgétées (832 000 francs). L'écart (7 000 francs) représente la différence entre les rubriques dont les dépenses ont été plus élevées que prévu (Personnel : 5 000 francs; Voyages de tiers : 1 000 francs; Conférences : 1 000 francs; Contrats : 1 000 francs; Dépenses communes : 19 000 francs) et les rubriques dont les dépenses ont été inférieures à celles budgétées (Missions : 14 000 francs; Equipement et matériel : 3 000 francs; Bibliothèque : 2 000 francs; Divers : 15 000 francs).

Les mouvements de personnel (démission et nouveaux engagements), l'augmentation ainsi que la revalorisation des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux ont provoqué le dépassement de la rubrique "Personnel".

La participation de l'UPOV aux dépenses faites par l'OMPI pour la modernisation de son équipement (impression, coupe et assemblage des documents) et l'augmentation des frais de ports sont les raisons principales du dépassement des "Dépenses communes".

C/XI/3

Annexe A, page 4

ANNEXE A.4BASE POUR LA DETERMINATION DES CONTRIBUTIONS

<u>Classe</u>	<u>Nombre des unités</u>	<u>Nombre d'unités volontaires</u>	<u>Total des unités</u>	<u>Nombre des pays<sup>1</sup></u>	<u>Produit des deux nombres (Total des unités)</u>
I	5	-	5	3	15
II	3	-	3	-	-
III	1	-	1	-	-
III	1	1	2	1	2
III	1	½	1½	2	3
				6	20
				===	====

DETERMINATION DES CONTRIBUTIONS

(Article 26 de la Convention de Paris pour la protection des obtentions végétales)

<u>Base de contributions</u>	<u>Montant à percevoir par pays</u>	<u>Nombre des pays<sup>1</sup></u>	<u>Total</u>
(francs)	(francs)		(francs)
	193 500 (a)	3	580 500
774 000	77 400 (b)	1	77 400
	58 050 (c)	2	116 100
		6	774 000
		===	=====

<sup>1</sup> Selon la classification indiquée au paragraphe 5 du présent document

(a) $\frac{774\ 000 \times 5}{20}$	(b) $\frac{774\ 000 \times 2}{20}$	(c) $\frac{774\ 000 \times 1\frac{1}{2}}{20}$
------------------------------------	------------------------------------	---

[L'annexe B suit]

ANNEXE BANNEXE B.1EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

o.726.522 - PT/hm

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Berne, le 8 juillet 1977

Bureau de l'Union internationale  
pour la protection des  
obtentions végétales (UPOV)  
32, ch. des Colombettes1211 Genève 20UPOV - Révision des comptes 1976

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 24 de la Convention pour la protection des obtentions végétales, du 2 décembre 1961, entrée en vigueur le 10 août 1968, nous vous remettons en annexe deux exemplaires du rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice 1976 de l'UPOV.

Le Contrôle fédéral des finances a relevé avec satisfaction que le rapport conclut à l'exactitude des états financiers et ne donne lieu à aucune remarque particulière de sa part.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction  
des organisations internationales  
p.o.  
(Fuheim)Annexe : 1 rapport en deux exemplaires

ANNEXE B.2



Eidgenössische Finanzkontrolle  
Contrôle fédéral des finances  
Controllo federale delle finanze

3003 Bern

No 933.3.1

R A P P O R T

concernant la

R E V I S I O N

du bilan et des comptes

de

l'Union internationale pour la protection des  
obtentions végétales (UPOV)

exercice 1976

PASSIF

3.4 Créanciers

Le montant de 85'790 fr. 06 correspond au solde de la contribution due à l'OMPI pour les services fournis et rendus par cette Organisation durant l'exercice 1976.

3.5 Compte transitoire passif

Il s'agit d'une contribution de l'année 1977 qui a été payée à l'avance par la Suède.

3.6 Fonds de réserve

Etat au 1er janvier 1976	Fr. 58'892.57
Excédent de dépenses de l'exercice 1976	" <u>41'060.48</u>
Au 31 décembre 1976, le fonds de réserve est ainsi ramené à	Fr. <u>17'832.09</u>

Le fonds de réserve a été mis une nouvelle fois à contribution à la fin de l'exercice 1976.

3.7 Fonds de roulement

Conformément à une décision prise par le Conseil, la participation de chaque Etat membre a été calculée selon le document UPOV/C/VI/6 (1972). Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 1976, la somme de 150'000 francs a été reçue par l'UPOV.

4. CONCLUSIONS

Sur la base de nos constatations, nous sommes en mesure de certifier que:

- a) les états financiers, tels qu'ils sont reproduits en annexe, concordent avec les livres de l'UPOV;
- b) les écritures passées dans les comptes de l'exercice 1976 sont conformes aux pièces justificatives;
- c) les opérations financières enregistrées dans la comptabilité sont conformes aux dispositions applicables;
- d) les fonds déposés en banque ont été certifiés par leur dépositaire;
- e) les livres de comptabilité sont tenus soigneusement et les pièces justificatives sont bien ordonnées.

Berne, le 7 juillet 1977

R. Küttel

Chef de section  
du  
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES

Annexe:

Bilan au 31 décembre 1976.

Bilan au 31 décembre 1976

de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

ACTIF

LIQUIDITES	Société de Banque Suisse		
	- compte courant		154 000.30
	- compte à terme		
	fonds de roulement		150 000.--
DEBITEURS	Débiteurs divers		13 550.85
			<u>317 551.15</u>
			=====

PASSIF

CREANCIERS	OMPI		85 790.06
TRANSITOIRE	Suède, contribution 1977		63 929.--
FONDS DE RESERVE			
	Report du 31 décembre 1975	58 892.57	
	Résultat 1976 (excédent de dépenses)	<u>(41 060.48)</u>	17 832.09
FONDS DE ROULEMENT			
	Allemagne (Rép. féd. d')	41 667.--	
	Danemark	8 333.--	
	France	41 667.--	
	Pays-Bas	8 333.--	
	Royaume-Uni	41 667.--	
	Suède	<u>8 333.--</u>	150 000.--
			<u>317 551.15</u>
			=====

Le Secrétaire général :

*A. Bogsch*  
Arpad Bogsch